

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 153 G Subvention (27.000 euros) et avenant avec l'association ParADOxes (10e).

Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose de l'autoriser à signer un avenant à la convention signée le 22 juillet 2015 avec l'association ParADOxes lui attribuant une subvention d'un montant de 27.000 euros pour son fonctionnement (10e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI et M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer avec l'association ParADOxes, dont le siège social est situé au 50, rue Bichat – 75010 Paris, un avenant à la convention signée le 22 juillet 2015 dont le texte est joint à la présente délibération,

ceci pour l'attribution d'une subvention destinée au fonctionnement de sa structure d'accueil pour adolescents (10e).

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 27.000 euros est attribuée à l'association ParADOxes (N° SIMPA 16057) au titre de l'année 2016.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée sur le budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2016 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et est ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, rubrique 429, ligne DF34005, pour un montant de 13.500 euros.(2016_01287)
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 51, ligne DF34006, pour un montant de 13.500 euros.(2016_01288)

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO